

ENFANCE & FAMILLE

Mode d'accueil collectif

Crèches, halte-garderies, crèches parentales, crèches familiales, crèches d'entreprise, ces établissements accueillent les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans.



DERNIERE MINUTE - mise à jour faite le 27 août 2021

"Selon les dernières directives, vous trouverez ci-joint [l'actualisation des recommandations nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans.](#)"

En cas de besoin ou de questionnements, les évaluateurs et le Pôle Modes d'Accueil restent à votre disposition.



Structures d'accueil collectif

Les établissements d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus pour recevoir collectivement, les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Ils sont plus connus sous le nom de crèches collectives, crèches d'entreprises, halte-garderies, structures multi accueil, micro-crèches, etc. Ces établissements répondent à des normes de sécurité et sont contrôlés, entre autre, par les services du Département. Au sein de chaque établissement, des professionnels petite enfance, sous la resp

onsabilité d'une directrice (puéricultrice, EJE...), accueillent votre enfant à temps complet ou à temps partiel dans des locaux adaptés.



Consulter la liste des structures d'accueil collectif sur le site mon-enfant.fr de la CAF.

Créer un mode d'accueil collectif

Le guide départemental "Du concept à la réalité" pour la création des modes d'accueil collectifs est à la disposition des porteurs de projet. Il les aidera dans la création ou la modification d'établissements ou de services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Le guide a été élaboré par les professionnels petite enfance de la Vienne.



Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre le Département, la CAF et la MSA qui contribue à la coordination entre les partenaires, à l'observation partagée :

- > de l'offre et de la demande en matière d'accueil de la petite enfance (Observatoire de la petite enfance)
- > de l'information en direction des parents et professionnels
- > de l'amélioration de la qualité de l'accueil petite enfance




Pour aller + loin

- > [Les essentiels de la PMI](#)
- > [Mon-enfant.fr](https://mon-enfant.fr) de la CAF



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00